



QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
KEMPER BREIZH IZEL

Louer cette chambre
peut vous offrir
un complément
de revenus.

Vous pouvez héberger
un étudiant en signant
un contrat de location
meublée.

**VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE
D'UN LOGEMENT, VOUS AVEZ
UNE CHAMBRE MEUBLÉE
QUI EST INOCCUPÉE ?**

**AVEZ-VOUS PENSÉ À LA LOUER
À UN ÉTUDIANT OU
UN JEUNE EN FORMATION ?**

**PERC'HENN OC'H WAR UL
LOJEIZ, UR GAMBR MEURBLET
DIAC'HUB HO PEUS ?**

**HA SOÑJET HO PEUS FEURMIÑ
ANEZHAÑ PE ANEZHI D'UR
STUDIER PE D'UN DEN YAOUANK
HAG A ZO EN UR STUMMADUR ?**





Plusieurs types de bail sont possibles, de 1 à 10 mois, renouvelable ou non (selon le type de bail)



La chambre doit être intégrée à votre résidence principale, sa superficie minimum est fixée à 9 m² avec une hauteur sous plafond de 2,20 m et une fenêtre. Elle doit être chauffée, et meublée à minima selon la réglementation en vigueur

Vous devez signer un contrat de location meublée



Vous devrez donner accès à une salle d'eau et des WC, et éventuellement partager certaines pièces de vie commune, comme la cuisine



Si vous pratiquez un loyer raisonnable, ne dépassant pas 152 €/m²/an (année 2024), vous serez exonéré d'impôt sur les loyers perçus

Vous souhaitez en savoir plus et être accompagné sur les questions de bail et de fiscalité, contactez le numéro vert :

0 805 29 29 79

Service & appel gratuits

WWW.QBO.BZH



 **QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE**
KEMPER BREIZH IZEL


du Finistère

